

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5068 - Mardi 24 Février 2026 - Prix : 200 Fc

TRAVAUX PUBLICS :

Les employés dénoncent le "mépris" de leur directeur



ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraledjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m2 - 49€/m2

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m2 - 60€/m2

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l océan.
-> 1.200m2 - 49€/m2 / -> 2.492m2 - 49€/m2

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m2 - 49€/m2

Contact whatsapp : +269 333 21 02

06 Ramadan 1447

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Février 2026

Lever du soleil:

06h 08mn

Coucher du soleil:

18h 36mn

Fajr : 04h 55mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 48mn

Maghrib: 18h 36mn

Incha: 19h 50mn



RAMADAN ET ACTES DE SOLIDARITÉ :

La Fondation Mohammed VI aux côtés des familles vulnérables

Au troisième jour du mois sacré de Ramadan 1447H, la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains organise à Moroni une action humanitaire en faveur de 65 familles de personnes en situation de handicap. Une initiative placée sous le signe de la solidarité royale et de l'entraide sociale.

Le siège principal de la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains a accueilli, le samedi 3 Ramadan 1447H correspondant au 21 février 2026, une cérémonie de distribution de vivres au profit de 65 familles issues de l'Association Chiwé, la plus grande organisation de personnes handicapées du pays, reconnue juridiquement par l'État et dotée d'une administration élue. L'initiative s'inscrit dans le cadre des activités solidaires annuelles menées durant le mois béni. Les bénéficiaires reçoivent chacun un sac de farine, du riz, du sucre ainsi que deux bouteilles d'huile de cuisine. À la sortie, les visages affichent « la joie et la reconnaissance », constate-t-on dans la cour de la Fondation, en présence des autorités locales et religieuses ainsi que du président de Chiwé.

Prenant la parole en arabe, le président de l'association exprime sa gratitude. « Nous adressons notre profond remerciement et nos prières sincères à Sa Majesté le Roi

Mohammed VI, Amir Al-Mouminine », affirme-t-il, implorant pour lui « santé, victoire et réussite ». Il souligne que ce geste « soulage réellement des familles souvent confrontées à de lourdes charges quotidiennes ». Du côté de la Fondation, le président, Dr Abdoulhakim, rappelle que cette action relève d'un engagement constant. « Nous sommes réunis pour notre activité solidaire annuelle qui se tient généralement durant ce mois béni », dit-il. Il ajoute que « cette initiative vient de la générosité de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, dans l'optique d'être toujours aux côtés des plus démunis ». Il insiste également sur la portée symbolique de l'événement : « Venir en aide aux personnes en situation de handicap est un acte louable qui reflète le niveau de développement d'un pays », estime-t-il. Selon lui, « les nations les plus avancées rivalisent d'initiatives sociales pour multiplier les gestes de solidarité », citant en exemple « les États-Unis, le Qatar et d'autres pays ».

La Fondation intervient chaque année dans plusieurs domaines, notamment le médical et l'éducation. En 2025, elle se rend à Mohéli pour apporter une aide à la maternité de Fomboni. Du matériel médical est remis pour améliorer la prise en charge des patientes. Dr Nouridine Bacha, porte-parole de la Fondation, précise : « Nous organisons également des iftars qui rassemblent les



Remise de don alimentaires par la Fondation Mouhamad VI.

oulémas et les autorités de l'île ». Il ajoute que ces rencontres sont accompagnées « d'une conférence religieuse axée sur la tolérance et le vivre-ensemble dans la région ». En 2024, l'organisation concentre son action sur l'agriculture. « Nous achetons des semences pour soutenir les agriculteurs et encourager la production locale », rappelle un responsable. En 2021, elle figure parmi les premières structures à intervenir en faveur des enfants vulnérables de

Mongole, leur apportant un soutien matériel et moral.

Durant la période de la pandémie de Covid-19, la Fondation mobilise des ressources pour l'achat de médicaments et le renforcement des actions de prévention dans plusieurs centres et sous-centres médicaux du pays. « Nous estimons que la solidarité ne doit jamais s'interrompre, surtout en temps de crise », affirme un membre de l'équipe organisatrice. À travers cette nouvelle opéra-

tion ramadanesque, la Fondation confirme son ancrage dans le tissu social comorien et son attachement aux valeurs d'entraide prônées par l'islam. En ce mois de partage, elle rappelle que la dignité des plus fragiles demeure au cœur de son action, inscrivant ainsi son engagement dans une dynamique de solidarité qui dépasse les frontières et s'étend à l'ensemble du monde africain.

Ibnu M. Abdou

MPOX:

Grève des agents de santé

À Ngazidja, les agents de santé déployés aux points d'entrée de l'île ont déclenché une grève illimitée depuis vendredi dernier, laissant l'aéroport international et les ports maritimes sans surveillance sanitaire. Ceci alors que les cas recensés de la variole simienne sont en recrudescence avec 19 cas confirmés dont 17 hommes et 2 femmes, sur un total de 45 cas

suspects testés, soit un taux de positivité de 42,2%. D'après nos sources, cette décision a été prise pour réclamer les arriérés d'indemnités que le ministère de la Santé n'a toujours pas versés.

La situation est d'autant plus préoccupante que notre pays est actuellement touché par une épidémie de la Mpox, dont les

cas positifs recensés ne font qu'augmenter. Le Dr. Naouirou Mhadji, coordinateur national pour la riposte mpox, essaie de trouver une solution rapide pour les grévistes. « On espère que dans la semaine, nous pourrions régler cela et qu'ils obtiendront gain de cause, » a-t-il déclaré. Face à la protestation, Dr. Naouirou Mhadji avait mis en place une équipe de quatre personnes issues de la DLM

pour assurer les opérations durant le week-end écoulé, sauf que ce n'est pas une solution permanente. Pourtant, l'absence de contrôle sanitaire aux points d'entrée de l'île expose la population à des risques importants : la santé et la sécurité des Comoriens en dépendent. Ainsi, les autorités doivent agir rapidement pour résoudre ce conflit et assurer la sécurité sanitaire de la population.

Les frontières ne doivent pas rester sans contrôle. Sachant que cette grève risque de causer des conséquences directes en termes de sécurité sanitaire. Les voyageurs et les marchandises y arrivant n'étant plus soumis à des contrôles sanitaires, ce qui augmente le risque de propagation de la mpox. Par ailleurs, le personnel soignant du centre de santé de Sambakouni, lequel prend en charge les malades, menace également de se retirer si leurs indemnités ne sont pas payées au plus vite. Contactée, la Direction Régionale de la Santé (DRS) n'a pas répondu à nos questions. Les agents en grève rappellent que leurs conditions posées lors de l'arrivée de la mpox, notamment le paiement de

primes liées à la COVID-19 et au choléra, n'ont toujours pas été honorées par le ministère, malgré des engagements précédents.

Cette absence de résolution maintient la pression sur les autorités sanitaires. Actuellement, l'aéroport, le port et les deux petits ports du sud demeurent laissés pour compte. Pour rappel, il s'agit d'un scénario préoccupant qui se répète. En effet, les professionnels de santé travaillent souvent privés de leurs prérogatives, avec des impayés comme pendant les périodes du Covid-19 et du choléra. « En dépit de ces difficultés, nous nous sommes toujours mobilisés pour lutter contre les épidémies. Mais cette fois, la coupe est pleine. Et nous continuerons la grève tant que nous ne serons pas payés, » concède une agente de santé faisant partie des grévistes lésés dans leurs droits. Le Gouvernement va-t-il revoir ses priorités, répondre à ses responsabilités et trouver une solution urgente à cette situation malheureuse ?

Hamdi Abdillahi Rahilie



Poste de contrôle Mpox au port.

TRAVAUX PUBLICS :

Les employés dénoncent le « mépris » de leur directeur

Ce lundi 23 février, les employés de la direction des travaux publics (TP) ont fait une déclaration à leur siège. Ils réclament 15 mois d'arriérés de salaires et dénoncent la mauvaise gestion du directeur général et de sa comptable qui, selon eux, « détournent » l'argent de la société. Ils appellent les autorités à prendre leurs responsabilités.

Face à cette situation, les agents de terrain de la direction des Travaux Publics ont exprimé leur colère. Visages fermés, tissus rouges noués sur la tête, ils n'ont pas mâché leurs mots. Ils affirment travailler chaque jour et générer d'importantes recettes,

alors qu'ils sont payés aux calendes grecques. « Nous avons appelé les médias pour dénoncer notre situation. Nous travaillons chaque jour et faisons entrer beaucoup d'argent. Même le gouvernement paie chaque travail réalisé par notre régie. Mais le directeur général, la comptable ainsi que le chef de parc s'accaparent de cet argent. Nous n'en avons jamais vu la couleur », expliquent-ils, rassemblés au sein de leur lieu de travail. Ils précisent que les salaires ne sont pas directement versés par le gouvernement. « Ce n'est pas le gouvernement qui nous paie. C'est la direction qui nous paie, en fonction des travaux réalisés. L'argent ne rentre pas dans un compte du gouvernement, il va

directement à la direction des TP. C'est donc à notre directeur de nous payer ».

Selon les agents, le directeur général, Ali Boina, et la comptable, Rahamata, « ne versent plus les salaires depuis plusieurs mois ». « Pourtant, ce sont eux qui savent où va cet argent. Non seulement la direction ne paie pas les employés, mais la structure elle-même ne bénéficie de rien. Le pire, c'est que le directeur général a vendu sa voiture de fonction ainsi qu'un autre véhicule destiné au personnel. Aujourd'hui, nous comptons 15 mois d'arriérés et dénonçons une mauvaise gestion. Nous voulons savoir si le gouvernement lui a confié cette maison. Il est temps que

les autorités prennent leurs responsabilités et demandent où va l'argent de la société », déplore-t-il. Un autre agent affirme que toutes les démarches administratives ont déjà été entreprises. « Nous avons envoyé une lettre au chef de l'État ainsi qu'au secrétaire général du gouvernement pour exposer notre situation. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune réponse. » Les employés évoquent également la location d'un engin en 2023. Selon eux, la société EGT avait loué cet engin pour un chantier à Bangoi Hambou.

« Tous les dix jours, EGT payait six millions de francs comoriens, soit 600 000 francs par jour. En trente jours, cela représente 18

millions de francs comoriens. Sur cette somme, seulement 50 % de nos salaires ont été versés. Ensuite, la machine a été envoyée à Bahani et à Madjeweni. Tous ces travaux ont rapporté des millions. Ces grosses sommes ne vont ni dans les comptes de l'État ni dans ceux des TP. Elles rentrent dans les poches du directeur et de la comptable », affirme-t-il. Pour conclure, les agents assurent assumer pleinement leurs déclarations. « C'est la vérité. Nous avons saisi la Cour des comptes. Le directeur général a été interpellé et aurait tout avoué. Le dossier est toujours en cours à la Cour des comptes », ont-ils déclaré.

Nassuf Ben Amad

DÉVELOPPEMENT LOCAL :

Ngwengwe engage sa transformation durable

La commune de Ngwengwe a officiellement reçu son Plan local de développement durable (PLDD) ainsi qu'une subvention de 31,9 millions de francs comoriens, lors d'une cérémonie organisée le 18 février dernier à Dembeni, en présence des autorités locales, des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Union européenne (UE).

Les autorités communales, les partenaires internationaux et les communautés villageoises étaient réunis pour marquer cette étape décisive. Cette remise officielle s'est tenue récemment à Ngwengwe afin de doter la commune d'un outil stratégique structurant destiné à renforcer la souveraineté alimentaire, la résilience climatique et un développement local inclusif et durable. Prenant la parole devant

les sages, les autorités civiles et militaires ainsi que les représentants des villages, le Représentant de l'OIF pour l'océan Indien, M. Traian Laurentiu Hristea, a salué un travail collectif porté par toutes les couches de la population. Il a rappelé que ce plan n'est pas un simple document administratif, mais l'expression d'une vision partagée et d'un engagement profond pour l'avenir du territoire.

Il a souligné le positionnement géographique stratégique de Ngwengwe, située entre le parc national du Karthala et le parc national de Coelacanth, un atout majeur pour un développement équilibré intégrant agriculture, pêche, écotourisme durable et protection des écosystèmes. Le slogan communal, fondé sur la transparence locale, la souveraineté alimentaire et la résilience climatique, a été présenté comme une promesse exi-

gente qui guidera l'action publique dans les années à venir. Selon lui, l'étape qui s'ouvre désormais est celle de la mise en œuvre, une phase qui nécessitera rigueur, mobilisation institutionnelle et adhésion citoyenne.

Représentant le chargé d'affaires de l'UE aux Comores, M. Ali Mohamed Mlazahe a insisté sur la portée concrète de cette cérémonie. Il a affirmé que la remise du plan s'accompagne d'un appui financier immédiat de 31,9 millions destiné à soutenir un projet prioritaire identifié par la commune. Ce financement permettra de renforcer les capacités des jeunes et des femmes, d'améliorer les compétences en gestion administrative et financière et de consolider la gouvernance locale. Il s'inscrit dans la dynamique du programme européen « Parc vert et bleu », qui valorise les territoires à fort potentiel environ-



nemental et encourage une planification intelligente fondée sur les ressources locales et la résilience climatique.

Au-delà de l'appui financier, les intervenants ont mis en avant une coopération fondée sur la confiance, l'expertise et la volonté commune de bâtir des solutions durables adaptées aux réalités locales. L'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union européenne réaffirment ainsi leur engage-

ment aux côtés des autorités comoriennes et des communautés de Ngwengwe. Sous une pluie symboliquement présentée comme porteuse de prospérité, la commune ouvre une nouvelle étape de son histoire. Le Plan local de développement durable devient désormais une boussole stratégique pour construire, village après village, un avenir plus inclusif, résilient et prospère.

Mohamed Ali Nasra

HAMADA MADI BOLERO :

Le risque que les mêmes causes produisent les mêmes effets existe toujours

À la veille de la commémoration de l'Accord-cadre de Fomboni, Hamada Madi Bolero, ancien Premier ministre et ancien président par intérim de l'Union des Comores, s'est confié en exclusivité à La Gazette des Comores. Acteur central du processus de réconciliation nationale, il revient sur les étapes clés de la crise séparatiste et alerte sur les fragilités persistantes de l'équilibre institutionnel comorien.

Le 16 février, à la veille de la célébration en grande pompe de l'Accord-cadre de Fomboni, Hamada Madi Bolero a consacré plus de deux heures à retracer, avec minutie, les grandes étapes du processus de réconciliation nationale. De la sécession de Ndzuani à l'accord d'Antananarivo, en passant par les réunions de suivi organisées à Fomboni avant le coup d'État du 30 avril 1999 mené par Azali

Assoumani, l'ancien chef de gouvernement déroule le fil d'une histoire encore sensible. Il évoque notamment le communiqué conjoint signé le 1er juillet 1999 au Relais de Singani, à Fomboni, par Azali Assoumani, le lieutenant-colonel Saïd Abeid et Mohamed Hassanaly. Puis vient la Déclaration de Fomboni du 26 août 2000, paraphée par Saïd Abeid et Azali Assoumani en l'absence de la communauté

internationale. Ce processus aboutira finalement, le 17 février 2001, à la signature de l'Accord-cadre de Fomboni en présence de la communauté internationale.

Présent du début à la fin de ce récessus, Hamada Madi Bolero insiste sur les causes profondes de la crise séparatiste. Selon lui, les motivations des Anjouanais relevaient avant tout de difficultés sociales et économiques, davantage

que de considérations strictement politiques. « Les problèmes de vie quotidienne, le sentiment d'abandon et les inégalités de chances entre les îles ont nourri la frustration », explique-t-il. Il pointe particulièrement la centralisation du pouvoir à Moroni comme facteur déterminant de la sécession de Ndzuani.

Pour lui, cette concentration des décisions au niveau de l'État a créé un déséquilibre structurel au détriment des autres îles, notamment Mwali, où des ressentiments similaires persistent. Concernant Mohamed Bacar, Bolero estime qu'il n'était pas, à l'origine, un séparatiste. « Il appliquait les prérogatives que les lois organiques lui conféraient », affirme-t-il. La Constitution de 2001 prévoyait en effet la définition claire des compétences exclusives des îles, des compétences partagées et de celles relevant de l'État. Si ces textes ont été élaborés, ils n'avaient pas été pro-

mulgués durant le premier mandat d'Azali Assoumani.

Ce n'est qu'avec l'arrivée au pouvoir du président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi que ces lois organiques seront promulguées, accordant une large autonomie aux îles. Mais face aux difficultés d'application, une révision constitutionnelle viendra réduire certaines de ces compétences. Le retour d'Azali Assoumani en 2016, suivi des Assises nationales de 2018, conduira à une nouvelle reconfiguration institutionnelle, façonnant la situation actuelle. Pour Hamada Madi Bolero, l'équation reste préoccupante : « Les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets. » À ses yeux, la sortie durable de crise passe par un véritable dialogue entre Comoriens et par un réexamen sincère de l'autonomie des îles, condition essentielle à la consolidation de la paix retrouvée.

Riwad



Bolero explique l'après commémoration.

VOLLEY-BALL :

Racine Volley à la ligue des champions de la COI

Même en plein mois de ramadan, Racine Volley d'Itsandra Mdjini continue sa préparation pour prendre part à la ligue des champions de volleyball de l'océan indien. Cette compétition majeure qui est aussi qualificative pour la ligue des champions africaine, se déroulera du 27 février au 07 mars aux Seychelles. Cette compétition dite de la zone africaine, regroupe des pays comme l'île Maurice, les Seychelles, les Comores, Madagascar, les îles de la Réunion et Mayotte. Pour cette 30e édition, la compétition s'annonce plus que relever, vue les forces en présences.

Lors de sa dernière participation en 2022 à cette prestigieuse compétition, le club venu d'Itsandra Mdjini, centre

névralgique du Volley aux Comores, s'étaient inclinés en quart de finale. Cette les équipes présentes, vont faire le tout, pour éviter, que les clubs réunionnais ne fassent le grand chelem comme l'année dernière « La précédente édition, organisée à Maurice en 2025, avait été marquée par la domination du club réunionnais Tampon Gecko Volleyball. Les Réunionnais avaient signé un doublé, en s'imposant chez les hommes face au GNVB et chez les femmes contre les City Ladies VBC des Seychelles », comme nous indique, une publication de la confédération africaine de volley Ball.

Sous la conduite de coach, Claude, les pensionnaires d'Itsandra Mdjini peaufinent leur préparation pour affronter les meilleures formations de la zone 7. Les protégés de coach, Claude savent qu'ils auront

forte à faire face à des clubs qui ont l'expérience du haut niveau continental, à l'image du GNVB, treize fois champions de Madagascar. L'équipe de la gendarmerie nationale malagasy, sera l'un des quatre clubs qui vont représenter la Grande île lors de ce trentième rendez-vous de la ligue des champions indiano-océanique. Absent lors de la précédente édition en 2025, le Volley Ball comorien, fait donc son grand retour sur la scène régionale, espère aller le plus loin possible malgré le manque de moyen.

Pour mieux préparer son voyage des Seychelles, le club d'Itsandra est obligé de recourir au mécénat. Certaines institutions dont l'AFG Assurance, ont répondu favorablement à l'appel en mettant à la disposition de l'équipe une enveloppe d'un million de nos francs. Un geste



salué par le coach de l'équipe « Ce partenariat est bien plus qu'un soutien : c'est une preuve concrète de confiance envers la jeunesse et le sport comorien. Grâce à cet accompagnement, nous représenterons fièrement notre pays au Championnat des clubs de l'océan indien aux

Seychelles ». Rendez-vous est donc pris, pour les amateurs, du 27 février au 07 mars au Seychelles, pour la 30e édition du championnat des clubs de l'océan indien de volleyball.

Imtiyaz

POLÉMIQUE À MWALI :

Quand le patron de la com' gouvernementale s'en prend aux médias

Au cœur du débat : une phrase jugée déplacée : « on est à Guantanamo » et la question du rôle des médias dans le traitement de l'information. Cinq jours après les faits et malgré des excuses publiques de l'équipe concernée, la controverse a rebondi à travers un communiqué signé par le directeur de la communication gouvernementale, accusant les journalistes de manquer de vérification et d'entretenir des débats « puérils ».

Dans une publication largement relayée, Antoinette Ezidine a dénoncé ce qu'il qualifie de polémique artificielle

créée par « des journalistes en manque d'inspiration ». Défendant sa collègue, professionnelle de la communication digitale venue, selon lui, « servir son pays » après une carrière en France, il affirme que la vidéo incriminée a été « sortie de son contexte » et instrumentalisée. Il s'interroge sur l'application du « BA-BA du journalisme », appelant à vérifier les faits avant de publier et suggérant que certains professionnels des médias peineraient à s'adapter aux « nouvelles manières d'informer ».

Mais cette sortie n'a pas tardé à susciter une réplique. Le journaliste Kamal-Eddine Saindou a réagi dans

un texte au ton ferme intitulé « Quand la "Com" s'embrouille au sommet ». Selon cet ancien de RFI et de Kashkazi, la polémique aurait pu s'éteindre après les excuses présentées par les auteurs de la vidéo. Il estime en effet que la charge du directeur de la communication ravive inutilement une affaire close. Pour Kamal-Eddine Saindou, la question centrale demeure celle du statut des auteurs des propos : des professionnels chargés d'incarner la parole gouvernementale. À ce niveau de responsabilité, soutient-il, il faut surveiller ses faits et gestes. Le débat dépasse ainsi la simple maladresse d'une formule. Il interroge la

frontière entre communication institutionnelle et expression personnelle, mais aussi la liberté et la légitimité du travail journalistique face au pouvoir exécutif.

Les journalistes auraient-ils dû taire l'extrait controversé au nom du contexte global de la vidéo ? Ou, au contraire, était-il de leur devoir de signaler un propos jugé inapproprié, surtout lorsqu'il émane d'acteurs publics ? Dans son argumentaire, Antoinette Ezidine défend une évolution des codes de l'information et revendique l'émergence de nouvelles formes narratives portées par les réseaux sociaux et la communication digitale. En face, Kamla-Eddine

Saindou se demande « quelle source exige-t-on à la journaliste, si ce n'est l'extrait diffusé ? En quoi l'intégralité de la vidéo aurait-elle changé le sens des propos tenus ? ». À Mwali, l'île au cœur de la controverse, beaucoup espéraient sans doute que la commémoration du 17 février resterait le principal souvenir de ces journées officielles. Mais cette séquence médiatique rappelle qu'à l'ère numérique, une phrase peut suffire à déclencher un débat national et que dans l'espace public, la responsabilité des mots n'est jamais anodine.

Mohamed Ali Nasra

Droit de réponse

Un article paru dans les colonnes de votre journal le 16 février 2026, qui semble s'appuyer sur une tribune libre publiée sur ma page Facebook, m'oblige de vous écrire pour corriger les informations car votre journaliste a mal cerné mon papier et son récit relate des informations erronées. Il aurait été très simple et lucide de la part du journaliste de me contacter pour recueillir mon analyse et s'assurer d'avoir bien compris de quoi il s'agit plutôt que de faire des raccourcis et des contre-sens qui disent le contraire de ce que ma tribune voulait dire. Je vous saurai gré de bien vouloir publier la tribune afin de permettre à vos lecteurs, habitués à votre sérieux, de mieux cerner le sujet. Non, Daoud Soufou Hamba n'était pas un Serrez-la-main, au contraire il était dans le camp des Soroda qui attaquaient le village Serrez-la-main de Acoua lors d'une expédition punitive, une pratique extrêmement prisée par les Sorodas qui usaient de la terreur pour faire taire les voix opposées à leur ligne.

Ci-dessous la tribune :

1973 – 2026 : 53 ans d'injustice contre le Martyr Daoud Soufou Hamba.

Commémoration et mémoire sélective.

Pourquoi on a honte de commémorer le 13 février 1973, date de l'assassinat de Daoud

Soufou Hamba, à Mayotte ? Alors que symétriquement le 13 octobre 1969, date de la mort de Zakia Madi, est célébrée partout dans l'île chaque année. Combien de Mahorais ont déjà entendu parler de ce martyr, Daoud Soufou Hamba, de la cause mahoraise ? Et pourtant, lui, on sait bien qu'il a été tué par balle le 13 février 1973 à Acoua lors d'une tentative d'expédition punitive des soroda contre ce village du nord-ouest de Mayotte ?

Le tort des habitants de Acoua ?

Ils étaient majoritairement serrez-la-main, donc indépendantistes et contre la séparation de Mayotte aux autres îles des Comores. La gendarmerie française alertée pour venir au secours du village sous la menace de la barbarie soroda a préféré jouer l'indifférence, obligeant par cette attitude non républicaine et lâche, les villageois de se défendre eux-mêmes. C'est dans ce contexte malheureux que Said Toumbou, le père de l'ancien député Boinali Said Toumbou, a mortellement blessé le jeune Daoud Soufou Hamba, originaire de Mtsangadouwa.

Une question se pose : Alors pourquoi on a honte de commémorer la mort de ce jeune Soroda ? Parce qu'à Mayotte c'est une honte de dire à la jeune génération que pendant la crise de la séparation, des Mahorais se sont battus courageusement pour l'unité des

Comores et son indépendance. Car ça ferait tâche dans le roman mensonger soroda qu'on vous sert comme propagande.

Les habitants de Acoua étaient obligés de se défendre au prix du sang contre les violences multiformes des Sorodas. Les familles de Daoud Soufou Hamba (Famille Hamba et Tabakera) de Mtsangadouwa, ignorées, humiliées et même accusées d'être des serrez-la-main (l'insulte suprême de l'autre côté de Mayotte quand on veut livrer l'autre à l'opprobre).

Pratique indécente de vos dirigeants sorodas. Toutes et tous (M. HENRY, A. GIRAUD, Y. BAMANA, MME Z. MDERE etc.) ont ignoré cette famille au nom des calculs politiques politiciennes. Pourquoi les jeunes Mahorais vous acceptez de gober cette propagande mensongère des soroda au lieu de vous approprier la vraie l'histoire du combat de votre mouvement. Pourtant Said Toumbou est jugé sur ce dossier à Mayotte en 1973 et condamné par la justice française. Donc Daoud Soufou Hamba est reconnu comme une victime, mais la propagande soroda veut effacer son nom. Chose que je refuse, car c'est inadmissible.

Certains peuvent se dire pourquoi je me mêle de leur problème ? D'une parce que je suis historien et je refuse l'injustice, et la manipulation de la vérité historique, c'est aussi simple que cela. Pendant ce temps, les propagandistes

distes soroda racontent que Zakia Madi est tuée par les Comoriens. Alors, pourquoi, on ne rend pas public l'autopsie de Zakia Madi, établie par des médecins français à l'époque selon le préfet Abdoukarim Ben Said Omar ? Selon ce dernier Zakia Madi était enceinte et serait victime d'une hémorragie à la suite de la bousculade après l'usage de feu.

Qui a tort et qui a raison ? Seule l'autopsie peut nous éclairer, donc il faut autoriser sa communication contrairement aux affirmations du service des archives de Mayotte. Croyez-vous que si l'autopsie corroborait les accusations soroda, elle serait restée confidentielle jusqu'à maintenant malgré que la loi autorise sa communicabilité depuis 1994. (Cf. Art. L213-2 - al. 2. du code du patrimoine) : "Vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé, pour les documents dont la communication porte atteinte au secret médical. Si la date du décès n'est pas connue, le délai est de cent vingt ans à compter de la date de naissance de la personne en cause". Comme on dit chez moi "Ari Ankili Ya Mwegnewe Chitsoi". Les intellectuels mahorais qui manquent de courage pour affronter la réalité historique, ont une grande responsabilité sur cette haine entretenue à coup de propagande.

KAYS